



HONORAIRES DE NEGOCIATIONS ET REDACTION DES ACTES DE L'AGENCE PLOEMEUR IMMOBILIER

VENTES

Maison à usage d'habitation	4%*
Appartement, immeuble et terrain	6%*
Locaux à usage professionnel et commercial	9%*

*: du prix net vendeur de la transaction finale.

LOCATIONS

Honoraire: visite de biens , constitution
du dossier, et rédaction du bail dans
la limite de 8€ du m² 5% des loyers

Honoraire de réalisation de l'état des lieux entrée 2% des loyers
Dans la limite de 3€ du m²
(Vide ou meuble)

Rédaction de baux d'habitation surface <70m² 250€
Rédaction de baux d'habitation surface +71m² 500€

Locaux à usage commercial 3-6-9 et professionnel 16% des loyers

% sur la base des loyers d'une année hors charges

REPARTITION DU PAIEMENT DES HONORAIRES

Ventes: Les honoraires incombent à l'acquéreur.

Baux soumis à la loi 1989 et baux de droit commun (secondaire): Les honoraires sont partagés entre le preneur et le bailleur.

Bail commerciale et professionnel: Les honoraires incombent au preneur